

la lettre de l'immigration

Journal à parution aléatoire de la Commission nationale Immigration des Verts
n° 10 de la 3^e série (août 2010)

La Commission Immigration et les Journées d'été de Nantes

Tous résidents, tous égaux

Les déclarations provocatrices de Nicolas Sarkozy et ses ministres sur la nationalité française vont à l'encontre de plus de deux siècles de fabrication de l'identité française. En effet, au contraire des dictatures, la force de la République est de ne pas demander l'allégeance aveugle de ses citoyens, mais de permettre la réalisation d'une identité collective qui intègre celle de chacun.

Par ailleurs, le lien fait entre immigration et insécurité, outre sa démagogie, ne correspond à aucune réalité. Si les étrangers sont nombreux dans les prisons, c'est majoritairement pour non respect de la législation sur le droit au séjour. Ce ne sont pas les étrangers qui sont délinquants, c'est la loi discriminatoire qui crée des délits inutiles.

Il n'existe pas de démocratie sans égalité complète des droits et des devoirs, aucune concession n'est acceptable sur ce point. Il demande que ceux qui fuient la misère, les discriminations, les conséquences du dérèglement climatique, les dictatures, les guerres... soient accueillis et traités en égaux. Comme l'a dit Michel Rocard, si «la France ne peut accueillir

Forums et atelier de la commission

jeudi 19

- *Actualité des mobilisations et luttes sur l'immigration*
18h-19h30, salle 232, avec Gilles Lemaire.

vendredi 20

- *Ségrégation/égalité des droits*
14h30-16h, amphi G, avec Mylène Stambouli,
Hélène Flautre et Patrick Weil

Prochaine réunion de la commission après les JE

le samedi 23 octobre, à partir de 10h, à la Chocolaterie.

toute la misère du monde, elle doit en prendre sa part», ce qui est toujours loin d'être le cas.

Aujourd'hui, les enjeux se situent à l'échelle européenne. La tentation de construire une «Europe-forteresse» est un mythe hypocrite qui ne fait qu'augmenter la misère et la violence qu'il crée. Son principe même est contraire aux valeurs que l'Europe affirme porter.

Les Verts proposent d'autres réponses aux questions que pose la globalisation. Nous les présentons dans cette Lettre et les mettons en débat lors de ces Journées d'été.

Contacter la Commission nationale Immigration

<comm-immigration.lesverts.fr>

Bureau de la commission

Marie-Elisabeth Allaire,
Daniel Dayot, Bernard Delemotte,
Simon Imbert-Vier, Gilles Lemaire,
Mylène Stambouli

Adhérer à la commission

Envoyer un chèque de 10€, libellé à «Les Verts-Commission immigration»
au trésorier, Daniel Dayot <dldayot@free.fr>
5 rue de la Mare
75020 Paris

Droit de vote des étrangers aux élections locales

Le collectif national Votation citoyenne, auquel participent les Verts, demande aux municipalités, partis politiques et associations d'organiser début décembre 2010 un référendum sur le droit de vote des étrangers. Le collectif veut dépasser le succès des votations citoyennes de ces dernières années en impliquant davantage les municipalités et les citoyens dans la mobilisation pour ce combat. Il s'agit, autour de la Journée internationale des Droits de l'Homme, de créer un événement dans plus de cent villes : un référendum d'initiative locale sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales (cela nécessite une volonté politique forte de la municipalité car le préfet s'y opposera et l'administration municipale est forcément impliquée dans l'organisation). Les éluEs et les militantEs Verts devront se mobiliser dès septembre, avec leurs partenaires locaux pour faire de cette campagne une réussite qui permette de relancer le débat sur le droit de vote des étrangers non communautaires dans notre pays.

La coordination nationale de la campagne est assurée par la LDH (Anne Garacoïts 01 56 55 51 08 - <anne.garacoits84@ldh-france.org>) et suivie pour la commission immigration des Verts par Bernard Delemotte (06 22 97 18 65).

La question du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers est posée depuis plus de trente ans en France.

Encore récemment, l'Assemblée nationale a examiné une proposition de loi constitutionnelle sur le « droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales des étrangers non ressortissants de l'Union européenne résidant en France. » Celle-ci a été repoussée le 30 mars 2010 par 313 députés de la majorité présidentielle qui ont ainsi rejeté l'idée de demander aux Français de se prononcer sur cette question par referendum. L'adoption de cette proposition de loi, identique à celle déjà adoptée en mai 2000 par l'Assemblée Nationale, aurait mis fin à la mise à l'écart de tous ces résidents étrangers pour ce qui concerne la vie de leur cité. Une occasion ratée également pour enrayer le sentiment d'injustice ressenti dans la population qui aspire à l'égalité de tous les citoyens de ce pays.

L'Assemblée nationale n'a pas tenu compte de l'évolution de l'opinion des citoyens sur cette question, quand les sondages, depuis de nombreuses années, indiquent qu'ils sont favorables au droit de vote des résidents étrangers.

La citoyenneté est le droit pour toute personne de participer aux prises de décision qui la concernent. Etrangers comme nationaux sont impliqués dans la vie de la cité et le « vivre ensemble » : ils participent à la vie économique, sociale et associative et contribuent déjà à la vie citoyenne en étant responsables d'associations, délégués syndicaux, représentants de parents d'élèves, électeurs pour la désignation des conseils de prud'hommes, etc.

L'extension de cette citoyenneté a déjà eu lieu pour une partie des étrangers, ceux de l'Union européenne qui peuvent voter aux élections municipales et européennes. Il s'agit maintenant de donner les mêmes droits à tous les étrangers.

Aujourd'hui, la majorité des partis politiques du pays est favorable à ce nouveau pas vers un suffrage réellement universel, vers une citoyenneté attachée à la résidence et pas seulement à la nationalité.

Il n'est pas indifférent de rappeler que la majorité des pays de l'Union européenne (17 pays sur 27) a instauré totalement ou partiel-

lement ce droit. Faudra-t-il, en France, comme pour le droit de vote des femmes, attendre quatre-vingt-seize ans et dix-neuf examens par la représentation nationale pour satisfaire cette revendication légitime pour la démocratie ? C'est le moment ! Les résidents étrangers doivent être enfin considérés comme des citoyens à part entière par la République.

De nombreuses campagnes en faveur du droit de vote et d'éligibilité des étrangers ont déjà été menées depuis le début des années 90, date du premier collectif d'initiative en faveur de ce droit, « J'y suis, j'y vote », prolongé par les trois collectifs « Même sol, mêmes droits, même voix », « Un résident, une voix », « Pour une citoyenneté européenne de résidence », qui se sont ensuite regroupés dans le collectif « Votation Citoyenne » depuis la campagne de 2002. Depuis lors, des campagnes nationales, relayées au niveau local, se sont succédé, contribuant ainsi à l'adhésion progressive de l'opinion publique.

Les communes ont également oeuvré pour faire avancer ce droit : commissions extra-municipales, conseils associés, conseils consultatifs, vœux. Dans quelques communes de Seine-Saint-Denis, des referendums d'initiative locale ont été mis sur pied, votés, réalisés.

Ensemble, nous devons franchir une étape supplémentaire. C'est pourquoi le collectif Votation Citoyenne lance une

nouvelle campagne en appelant les maires et les conseils municipaux à organiser, autour de la journée internationale des droits de l'Homme – si possible le dimanche 5 décembre 2010 –, avec le soutien et l'implication des organisations locales et nationales, des referendums sur le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales.

En fonction des situations locales, d'autres initiatives en faveur du droit de vote des étrangers pourraient être prises : débats publics, vœux, création d'organismes consultatifs des étrangers non communautaires, organisation d'une nouvelle votation.

Nous appelons également à créer ou relancer des collectifs locaux d'initiatives citoyennes pour mener cette campagne.



Roms de France, Roms en France

Le Cédis publie une brochure sur les Roms en France à destination de tous les acteurs de terrain, élus ou non. Au-delà des réglementations existantes, elle ambitionne de fournir des outils pour mieux lutter contre les préjugés et les discriminations, tout en renforçant l'efficacité des engagements.

La stigmatisation et la répression visant les Roms qu'ils soient Français ou étrangers se sont accentuées ces dernières semaines. Pour mieux comprendre ces populations et mieux lutter pour leur reconnaissance, leur dignité et leur place dans notre société, ce livre est d'autant plus d'actualité.

En moins de cent pages, cette brochure ne vise pas à l'exhaustivité mais fournit les voies d'accès et les références qui permettent d'aller au-delà.

Comprendre pour agir. Agir avec les Roms plutôt que pour eux. Saisir toute la dimension européenne de leur présence multiséculaire. Distinguer, dans cette population diversifiée, ses différentes composantes, sans les séparer. Contribuer à effacer le double déni historique qui concerne, d'une part, cinq siècles d'esclavage des Roms en Roumanie (du XIV^e au XIX^e siècle) et, d'autre part, le génocide perpétré par les Nazis (ou *samudaripen*) qui a entraîné la mort de plusieurs centaines de milliers de Roms !

Telles sont les intentions des auteurs qui entendent contribuer à éclairer, d'une nouvelle lumière, une population méconnue qui interpelle, dans ses fondements mêmes et dans toutes ses dimensions, l'Europe la plus large, car les Roms y sont partout présents, y compris en plusieurs pays non membres de l'Union. Là où vivent les Roms, il y a de l'Europe ! La réponse aux appels répétés, lancés par le Conseil de l'Europe comme par le Parlement européen, afin que la plus nombreuse des minorités culturelles (plus de dix millions de personnes) trouve sa juste place, dans chacun des 27 États et au-delà, dépend des citoyens et de leurs élus, souvent mal informés. Elle dépend aussi des préconisations, des solutions pratiques à étudier et à mettre en œuvre, avec le concours des Roms eux-mêmes.

Roms est un mot désormais admis dans les instances politiques et administratives de l'Europe qui recouvre des désignations et des réalités parfois très différentes. La romanitude ou romanipen (la culture tzigane) est plurielle. Son unité passe par l'histoire, la langue et le concept de « nation sans territoire ». Faute de connaître ce que cette population porte en elle, depuis des siècles, et qui l'a fait perdurer en dépit des persécutions, il est difficile de proposer des solutions d'insertion qui lui soient acceptables.

Pour les Roms de France, la loi Besson de juillet 2000 avait eu le grand avantage de reconnaître les responsabilités de l'État et des Villes de plus de 5000 habitants dans la réalisation d'aires d'accueil et de stationnement. L'application de la loi, dix ans après, est loin d'être achevée car la mobilisation des pouvoirs publics est très insuffisante, faute de volonté politique ! En outre, si la culture de la caravane est, en France, plus qu'ailleurs, présente et vivante, notamment chez les Manouches, tous les Roms ne sont pas des « Gens du Voyage » vivant en habitat mobile, tant s'en faut. Les aires d'accueil, si elles restent utiles, ne constituent pas, à présent, le seul ni

même le principal sujet à traiter pour que les Roms vivent dans la dignité.

Ce guide est un ensemble de repères qui, en France, peuvent être fournis pour contribuer à faire sortir les Roms d'une marginalité en laquelle, quoi qu'on dise, ils ne se complaisent pas ! Roms de France, (Français donc – autour de 400 000 personnes) et Roms en France (étrangers, Roumains en majorité, – 12 000 environ) ont leur place parmi nous, selon les textes internationaux que nous avons approuvés. La réalité sociale, moins évidente, à laquelle les responsables locaux se trouvent nécessairement confrontés, exige d'être abordée avec courage et compétence. Puisse cet ouvrage y contribuer.

COORDINATION DU PROJET
Cédis

RÉDACTEURS
Jean-Pierre Dacheux
Docteur en philosophie
Bernard Delemotte
Élu à Amiens

ROMS DE FRANCE, ROMS EN FRANCE

Le peuple du voyage

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient de leurs conseils ou contributions :

Stéphanie Bocquet
Thérèse Couraud
Marie-Hélène Eloy
Chloé Faouzi
Florence Favier
Bruno Fruitier
Malik Ifri
Jean-Luc Le Drenn
Alain Monteagle
Évelyne Pommerat
Pierre Surun

et les membres de la commission immigration des Verts.



Jean-Pierre Dacheux, docteur en philosophie, a soutenu une thèse sur « les interpellations tziganes de la philosophie des Lumières ».

Bernard Delemotte, élu à Amiens et responsable de la commission Immigration, travaille depuis de nombreuses années sur les questions de la citoyenneté européenne.

Pour une autre politique de l'immigration

Motion adoptée par le CNIR le 20 juin 2010

Le 10 mars 2010, sur proposition du ministre de l'Immigration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, Eric Besson, le Conseil des ministres adoptait un projet de loi visant à durcir encore les conditions d'entrée et de séjour sur notre territoire et à favoriser les expulsions aux dépens du respect minimal des droits des personnes. Ce texte sera présenté en première lecture à l'Assemblée nationale à l'automne. S'appuyant sur un mouvement plus général visant à faire de l'Europe une véritable forteresse, ce projet renforcerait l'arsenal législatif qui éloigne chaque jour un peu plus la France de la terre d'accueil qu'elle devrait être.

Objectifs chiffrés d'expulsion, industrialisation de la rétention, non-respect du droit international, fichage systématique, traque jusque devant les écoles, dans les Préfectures, dans les hôpitaux ou les salles de mariage : face à cette politique, il est indispensable d'appeler au respect des droits humains et des valeurs humanistes de la République.

Se déplacer est le propre de l'être humain, de tout temps les migrations ont accompagné et construit l'Histoire. Contraints par l'esclavage, la colonisation, les guerres ou la famine, portés par l'espoir d'une vie meilleure, ou considérés comme un mode de vie à part entière, ces déplacements impactent autant les pays d'arrivée que les pays de départ.

Les migrations sont souvent un apport important pour les pays d'origine : davantage que toutes les aides internationales, les migrant/es contribuent au développement de leur pays par l'argent qu'ils y envoient. Ces sommes ont l'avantage d'arriver directement aux destinataires pour des projets familiaux et locaux et de ne pas alimenter la corruption et le gaspillage trop souvent liés aux aides d'Etat à l'Etat. Les migrant/es assurent également des transferts de compétence et de technologie en se formant, en créant des activités et des relations commerciales entre leurs deux pays d'attache, participant ainsi à un développement solidaire.

Les migrations sont tout autant une chance pour les pays d'accueil. Ils répondent à des nécessités économiques ; les migrant/es occupent des emplois insuffisamment pourvus dans des secteurs fortement demandeurs et non-délocalisables (restauration, hôpitaux, bâtiment, entretien...). Ils apportent également une richesse culturelle dans l'ouverture sur le monde qui ne peut être contestée.

Il est indispensable d'affirmer les valeurs essentielles d'accueil, d'échange et de partage, de déconstruire le mythe de « l'appel d'air » en rappelant que la plupart des migrations se font du Sud vers le Sud, entre pays voisins. La fermeture des frontières est meurtrière et inefficace. Elle entretient des réseaux de trafic d'êtres humains, de travail clandestin, des mafias qui vivent du désespoir de ceux qui fuient la misère ou leur pays en guerre. De plus, cette politique d'expulsion menée par le gouvernement coûte chaque année près de deux milliards d'euros à l'Etat. Ne pourraient-ils pas être mieux utilisés ? Pour une démocratie, il n'y a pas d'alternative à la liberté de circulation et d'établissement. Le principe est simple : les frontières doivent être ouvertes pour permettre la circulation des personnes, selon leurs envies et les opportunités qui leurs sont proposées. Refusée aux esclaves, aux serfs, aux citoyen/nés des dictatures, la liberté d'aller et venir est un des droits fondamentaux des êtres humains. La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (article 13-1) reconnaît le droit de quitter son pays.

Le Cnir rappelle que Les Verts doivent porter le projet d'une autre politique européenne de l'immigration. Pour l'élaboration du projet pour 2012, les principes ci-dessous sont indispensables.

- Régulariser tous les sans-papiers : à trois reprises en vingt ans, des régularisations nombreuses ont eu lieu en France. L'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal ont procédé ces dernières années à des régularisations plus massives. Contrairement à ce que répète Nicolas Sarkozy, ces régularisations n'ont pas été des « appels d'air », le flux migratoire varie peu au gré des événements politiques, économiques ou climatiques. Les régularisations au cas par cas impliquent l'arbitraire et laissent dans la précarité le plus grand nombre, soumis aux exploitations et aux trafics mafieux.
- Supprimer le Ministère de l'Immigration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire : il faut supprimer ce « Ministère de la chasse aux immigrés » pour construire sereinement d'autres approches de la problématique migratoire et des rapports Nord-Sud.
- Faire bénéficier les migrantes et migrants du droit commun : dépenaliser le séjour irrégulier et amnistier toutes les condamnations relatives au séjour irrégulier ; supprimer définitivement la double peine ; renoncer aux centres de rétention et autres zones d'attente.
- Signer, ratifier et appliquer la « Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille » et, en conséquence, aligner le droit à vivre en famille des étranger/es sur celui des Français/es.
- Lutter contre les filières d'immigration mafieuses et les différentes formes d'exploitation de la situation précaire des immigrés/es.
- Mettre en place une politique d'accueil, de suivi et d'accompagnement des primo-arrivantEs : dans l'apprentissage de la langue, l'éducation, la santé, le logement....
- Assurer le droit d'asile dans l'esprit de la Convention de Genève : l'appliquer en particulier aux victimes de persécutions liées au genre (mariages forcés, violences et mutilations sexuelles...) ou à l'orientation sexuelle.
- Participer au développement d'un débat international sur les droits des réfugiés climatiques (élargissement de la Convention de Genève ou adoption d'une Convention spécifique).
- Tendre au niveau européen vers la liberté de circulation, de travail et d'établissement permettant de valoriser les migrations au bénéfice de toutes et tous.
- Délivrer uniquement des visas de long séjour à entrées multiples : pour défendre le droit d'entrée, motiver les refus de visas.
- Réaliser la citoyenneté de résidence par l'octroi du droit de vote et d'éligibilité à tou /tes les étranger/es à toutes les élections, faciliter l'accès à la nationalité française et lutter plus efficacement contre les discriminations.

La mise en œuvre de ces principes suppose une refonte totale du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), qui devra être faite par le prochain gouvernement soutenu par Les Verts et le rassemblement des écologistes. Dans l'immédiat, Les Verts appellent, en lien avec les associations, à se mobiliser contre le projet de loi Besson.